



## Arrêté n° 2024-035A

**Objet : Déport de Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain**

**Le président de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry,**

**Vu** l'élection des vice-présidents de Grand Chambéry du 21 septembre 2023,

**Vu** l'arrêté n° 2023-043A portant délégation de fonctions à Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain,

**Vu** le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

**Vu** l'article L. 1111-6 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction,

**Considérant** que Franck Morat, vice-président de Grand Chambéry chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, est également président de la Mission locale jeunes du bassin chambérien,

### ARRETE

**Article 1 :** Franck Morat s'abstient de toute intervention de nature à constituer un conflit d'intérêts dans le cadre des dossiers en lien avec la Mission locale jeunes du bassin chambérien, notamment :

- contrats de la commande publique auxquels la Mission locale jeunes du bassin chambérien est candidate,
- subventions versées à la Mission locale jeunes du bassin chambérien,

**Article 2 :** le directeur général des services et les agents placés sous sa responsabilité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry,

#### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Arrêté du Président I-Parapheur (Réglementaire)**

Numéro attribué à l'acte : **2024-035A**

Objet de l'acte : Déport de Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 5 - Delegation de signature 2 - Autres

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20241018-lmc1H32390H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H32390H1

Date de transmission en Préfecture : 18 octobre 2024

Date de réception en Préfecture : 18 octobre 2024

Date de publication sur le site internet: vendredi 18 octobre 2024